



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/8633  
13 juin 1968

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 12 JUIN 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 3874 du 6 juin 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Dans la nuit du 20 au 21 mars 1968, plusieurs jonques thaïlandaises armées se livraient à la pêche clandestine dans les eaux territoriales du Cambodge, à environ 5 000 mètres de la côte, à la hauteur du Phum Peam Krassop, province de Koh Kong. Surpris par une patrouille cambodgienne, leurs occupants ont tiré sur cette dernière lui causant les dégâts suivants :

- Un membre de la police royale blessé
- Un P.M. A/C et une carabine U.S. tombés dans l'eau.

Le 26 mars 1968, vers 5 h 30, une patrouille cambodgienne de surveillance de frontière, composée de militaires et d'éléments des Forces nationales de défense, a sauté sur une mine thaïlandaise à Aur Vang Hang, endroit relevant du Phum Preav, Srok de O Chreou, province de Battambang et situé à 7 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien.

Un membre des Forces nationales de défense, nommé Kham Han, dit Thang Deng, a été grièvement blessé. Il est actuellement hospitalisé à Battambang.

Le 1er avril 1968, vers 7 h 30, les soldats thaïlandais du poste de Hat Lek ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le poste cambodgien de Chhné Khsach, Srok de Mondul Seima, province de Koh Kong.

Dans la même journée, vers 10 h 10, un avion à réaction thaïlandais a violé l'espace aérien du Cambodge et survolé à plusieurs reprises le même poste de Chhné Khsach.

Le 7 avril 1968, entre 14 h 30 et 15 h 10, une patrouille cambodgienne du quartier de Kank Romiet a été prise à partie à deux reprises par un groupe de soldats thaïlandais, à un endroit situé à 800 mètres à l'intérieur du territoire du Cambodge, au Phum de Chak, Sangkat de Kank Romiet, Srok de Thmar Puok, province de Battambang.

La patrouille khmère a subi les dégâts suivants :

- En personnel : 2 membres des Forces nationales de défense blessés.
- En armement : 1 fusil et quelques accessoires endommagés.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre ces nouveaux actes d'agression et de violation délibérés du territoire, des eaux territoriales et de l'espace aérien du Cambodge et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il y mette fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agrèer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HUOT SAMBATH

-----

